

DELEGATION DE LA COMMISSION
DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
A LA CONFÉRENCE TARIFAIRE DU GATT

Gonève, le 8 juillet 1961

CEB/GATT-676/61

S E C R E T

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DU GATT 1960/61

Concessions tarifaires demandées par la CEE au
Cambodge

Nota explicative

La liste ci-jointe des concessions tarifaires que la Communauté Economique Européenne demande au Cambodge représente un inventaire des produits pour lesquels, soit une réduction, soit une consolidation des taux actuels du tarif cambodgien est demandée. Le but de cette liste est de donner à la délégation du Cambodge une indication sur l'intérêt que la Communauté attache à des concessions sur ces produits.

La délégation de la Communauté rappelle qu'elle n'entend pas exiger de la part du Cambodge une réciprocité complète au cours des négociations. C'est pour cette raison que la Communauté Economique Européenne s'est abstenue de chiffrer ses demandes et s'est contentée d'indiquer les cas où elle propose une consolidation.

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DU GATT 1960/61

Concessions tarifaires demandées par la CEL au
Cambodge

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
04.02.01	Lait et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés - Lait - A l'état liquide ou pâteux	13 %	consol.
04.02.02	- A l'état solide	13 %	consol.
22.01.02	Eau, eaux minérales, eaux gazeuses, glace et neige - Eaux minérales naturelles	15 %	consol.
22.01.03	- Eaux minérales artificielles, eaux gazeuses, non aromatisées ni sucrées	20 %	consol.
22.05.01	Vins de raisins frais : moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles) - Vins (autres que les vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisin frais, présentés : - En bouteilles, flacons, cruchons, fiasques ou contenants analogues, d'une contenance de 5 l ou moins	50 %	
22.05.02	- Autrement, titrant en alcool acquis à 15° ou moins	50 %	
22.05.06	- Vins mousseux	70 %	
22.09.02	Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80°; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication de boissons - Eaux-de-vie - Naturelles de vin ou de marc de raisin	70 %	

N° de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
22.09.07	- Liqueurs et préparations alcooliques - Autres	70 %	
25.23.01	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers") même colorés	25 %	
28.19.01	Oxyde de zinc, peroxyde de zinc - Oxyde de zinc (blanc de zinc)	20 %	
28.37.01	Sulfites et hyposulfites - Sulfites - De sodium	20 %	
28.38.01	Sulfates et aluns, persulfates - Sulfates - De sodium	20 %	
28.38.07	- D'aluminium	20 %	
28.56.03	Carbures (carbures de silicium, de bore; carbures métalliques etc.) - de calcium	20 %	
29.11.01	Aldéhydes, aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthors, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes - Aldéhydes - Acycliques - Méthanal et triométhylène	20 %	consol.
29.14.01	Monoacides, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et péraçides, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés - Monoacides acycliques saturés - Acide formique, ses sels et ses esters	20 %	consol.
29.14.02	- Acide acétique - Acide acétique	20 %	
30.03.01	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire - Non conditionnés pour la vente au détail	20 %	consol.
30.04.01	Quates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, etc.) imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales ou chirurgicales, autres que les produits visés par la note III du chapitre	15 %	consol.

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
30.05.01	Autres préparations et articles pharmaceutiques - Catguts et autres ligatures stériles pour sutures chirurgicales, laminaires stériles et hémostatiques résorbables stériles	15 %	consol.
30.05.02	- Préparations opacifiques pour examens radiographiques; réactifs de diagnostics conçus pour être employés sur le patient (à l'exception de ceux compris dans le No. 30.02)	15 %	consol.
30.05.03	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire	25 %	consol.
30.05.04	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	25 %	consol.
32.07.03	Autres matières colorantes; produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores" - Pigments à base de sulfure de zinc (lithopone et similaires) d'oxyde de titane, de sels de cadmium, de ferrocyanures ou de ferricyanures	20 %	
32.07.07	- Autres	20 %	
32.09.01	Vernis; peintures à l'eau et pigments à l'eau préparés, du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs autres peintures pigments broyés à l'huile, à l'essence, dans un vernis ou dans d'autres milieux du genre de ceux servant à la fabrication de peintures; teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail; feuilles à marquer au fer - Pigments broyés, du genre de ceux visés ci-contre	20 %	
32.09.02	- Vernis	30 %	
32.09.04	- Peintures - Peintures à l'eau et pigments à l'eau préparés, du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs	30 %	
32.09.05	- Autres peintures	30 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
32.09.06	- Teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail - A l'état liquide - Sans alcool	30 %	
32.09.07	- Avec alcool	30 %	
32.09.08	- Autres	30 %	
33.01.01	Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes et résinoïdes - Huiles non déterpénées - Esence de jasmin, de rose	50 %	
33.01.02	- D'aiguilles de pin, d'anis, d'aspic, de badiano, de bay de bergamote, de bois de rose, de cajeput, de canelle, de carvi, de cassie, de cédrat, de cèdre, de citron, de citronnelle, de coriandre, de cumin, d'eucalyptus, de fenouil, de fleurs d'oranger, de gailac, de genièvre, d'iris, de lavande, de lavandin, de limotte, de linaloe, de macis, de mandarine, de marjolaine, de menthe (Pouliot et autres), de moutarde, de muscade, de myrte, de néroil, d'origan, de pampelousse, de patchouli de petit grain, de romarin, de rue, de santal, de sassafras, de sauge, de serpolet, de shiu, de thym, de verveine, de vétyver; essences de camphre, de cananga, de gorianum Bourbon, de géranium rosat, de lemon-grass, de palmarosa, d'ylang-ylang, de girofle, de niaouli, d'orange douce (Portugal), d'orange amère (bigarade), etc.	50 %	
33.01.03	- Huiles déterpénées	50 %	
33.01.04	- Résinoïdes	50 %	
33.06.02	Produits de parfumorie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés - Parfums (extraits, lotions, eaux de toilette, etc.) - Liquides - Alcooliques	90 %	
33.06.04	- Crèmes à raser, dentifrices	50 %	
33.06.05	- Autres - Non alcooliques	90 %	
33.06.06	- Alcooliques	90 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
34.01.03	Savons, y compris les savons médicaux - Savons de toilette ou de parfumerie, présentés - En morceaux frappés	70 %	
34.01.04	- Autrement (en bâtons boudinés, poudres, pâtes, liquides, etc.)	70 %	
34.01.05	- Savons médicaux	30 %	consol.
37.02.01	Pellicules sensibilisées, non impressionnées, perforées ou non, en rouleaux ou en bandes	60 %	
37.03.01	Papiers cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés, ou impressionnés mais non développés	40 %	
37.08.01	Produits chimiques pour usages photographiques y compris les produits pour la production de la lumière éclair	40 %	
40.10.01	Courroies transporteuses ou de transmission en caoutchouc vulcanisé non durci	40 %	
40.11.03	Bandages, pneumatiques, chambre à air et "flaps", en caoutchouc vulcanisé, non durci, pour roues de tous genres - Chambres à air - Autres	40 %	
40.11.05	- Pneumatiques, y compris ceux ne nécessitant pas de chambre à air - Autres	40 %	
40.14.01	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci	40 %	
48.16.03	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier ou carton - Emballages en carton	30 %	
48.17.01	Cartonnages de bureau, de magasin et similaires	30 %	consol.
48.18.01	Registres, cahiers, carnets (de notes, de quittances et similaires), bloc notes, agendas, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou carton, albums pour échantillonnages et pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton - Registres, blocs, carnets, cahiers et cahiers	40 %	consol.

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
48.18.02	- Reliures (à feuillets mobiles ou autres)	40 %	consol.
48.18.03	- Albums pour échantillonnages ou pour collections	40 %	consol.
48.18.04	- Agendas (de poche ou de bureau)	40 %	consol.
48.18.05	- Autres (cartonnages pour écoliers, sous-main n'ayant pas le caractère de contenants cartons à dessin, chemises et couvertures à dossiers, classeurs, custodes, couvre-livres, liseuses, etc.)	40 %	consol.
48.19.01	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non, avec ou sans illustrations, même gommées	30 %	consol.
48.21.01	Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose - Papier dentelle et papier broderie	30 %	consol.
48.21.02	- Bandes pour étagères, gaufrées ou non, autres qu'en papier dentelle et qu'en papier broderie	30 %	consol.
48.21.03	- Mouchoirs, nappes et serviettes	30 %	consol.
48.21.04	- Patrons, modèles et gabarits, même assemblés	30 %	consol.
48.21.05	- Carcasses pour bobinages électriques	30 %	consol.
48.21.06	- Cartonnages non dénommés ni compris ailleurs (plats, assiettes et autres objets ostampés, cartons supports pour photographies etc.)	30 %	consol.
48.21.07	- Cartes statistiques imprimées	30 %	consol.
48.21.08	- Cartes perforées pour mécaniques Jacquard et similaires	30 %	consol.
48.21.09	- Flans de cliché non matricés	30 %	consol.
48.21.10	- Filtres conditionnés	30 %	consol.
48.21.11	- Joints et articles similaires	30 %	consol.
48.21.12	- Abat-jour	30 %	consol.
48.21.13	- Ouvrages en papier ou carton goudronnés, bitumés ou asphaltés, non dénommés ni compris ailleurs	30 %	consol.
48.21.14	- Objets moulés en pâte à papier, non dénommés ni compris ailleurs	30 %	consol.
48.21.15	- Ouvrages en ouate de cellulose, autres que les mouchoirs, nappes et serviettes	30 %	consol.
48.21.16	- Autres	30 %	consol.

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
50.07.01	Fils de soie, de bourre de soie (de schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette) conditionnés pour la vente au détail	30 %	consol.
50.09.01	Tissus de soie ou de bourre de soie (de schappe)	70 %	
51.04.01	Tissus de fibres textiles synthétiques continues	70 %	
51.04.02	Tissus de fibres textiles artificielles continues	70 %	
55.06.01	Fils de coton, conditionnés pour la vente au détail	20 %	consol.
55.07.01	Tissus de coton à point de gaze - Contenant au moins 85 % en poids de coton	40 %	consol.
55.07.02	- Autres	70 %	
55.08.01	Tissus de coton bouclés du genre éponge	40 %	consol.
55.09.01	Autres tissus de coton - Contenant au moins 85 % en poids de coton - Ecrus, décolorés, crévés ou blanchis	40 %	consol.
55.09.02	- Tints, fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40 %	consol.
55.09.03	- Imprimés ou similaires (présentant des motifs obtenus par peintures, par application de tentisses ou autrement)	40 %	consol.
55.09.04	- Tissus à armures nid d'abeilles, oeil de perdrix ou similaires. Piqués et ronds	40 %	consol.
55.09.05	- Basins, damassés et similaires, posant au moins 140 g au m ²	40 %	consol.
55.09.06	- Tissus brochés ou brochés au lancé	40 %	"
55.09.07	- Autres	70 %	
56.07.01	Tissus de fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinues - Tissus de ces fibres textiles synthétiques	70 %	
56.07.02	- Tissus de ces fibres textiles artificielles	70 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
58.08.01	Tullos et tissus, à mailles nouées filet unis - Tullos (moustiquaires)	40 %	
58.08.02	- Tullos et tissus à mailles nouées (filet)	70 %	
61.06.01	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-cols, mantilles, voiles, violettos et articles similaires	50 %	
69.10.01	Eviors, lavabos, bidots, cuvettes de water-closots, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques	30 %	consol.
70.07.01	Verre coulé ou laminé et "verre à vitros" (doux ou polis ou non), découpé de forme autre que carré ou rectangulaire, ou bien courbés ou autrement travaillés (biscautés, gravés, etc.); vitrages isolant à parois multiples; verres assemblés en vitraux	30 %	consol.
70.08.01	Glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de deux ou plusieurs feuilles contre-collées	30 %	
70.11.01	Ampoules et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, non finies, sans garnitures pour lampes, tubes et valves électriques et similaires	30 %	consol.
70.14.01	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune	30 %	
70.15.01	Verres d'horlogerie, de lunetterie commune et analogues, bombés, cintrés et similaires, y compris les boules creuses et les segments	30 %	consol.
70.16.01	Pavés, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre coulé ou moulé, même armé, pour le bâtiment et la construction; verre dit multi-cellulaire ou verre mousse en blocs, panneaux, plaques et coquilles	30 %	
70.18.01	Verre d'optique et éléments en verre d'optique et de lunetterie médicale, autres que les éléments d'optique travaillés optiquement	30 %	consol.
ex 73.10.01	Barres en fer ou acier obtenues ou parachovées à froid	20 %	
73.14.01	Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exception des fils isolés pour l'électricité	20 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
73.27.01	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier	20 %	
83.01.01	Serrures (y compris les fermeoirs et montures-fermeoirs comportant une serrure), verrous et cadenas, à clef, à secret ou électriques, et leurs parties, en métaux communs; clefs (achevés ou non) pour ces articles, en métaux communs	30 %	
83.02.01	Garnitures, ferrures et autres articles similaires en métaux communs, pour moubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de selleries, malles, coffres, coffrets et autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports, consoles et articles similaires, en métaux communs (y compris les fermeportes automatiques)	30 %	
ex 84.06.01	moteurs jusqu'à 50 cm ³	25 %	
84.11.06	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vides; compresseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air et d'autres gaz; générateurs à pistons libres; ventilateurs et similaires - Ventilateurs (autres que ceux du No 85.06), leurs parties et pièces détachées	20 %	consol.
84.22.05	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention (ascenseurs, skips, treuils, crics, palans, grues, ponts roulants transporteurs, téléphériques etc.) à l'exclusion des machines et appareils du No. 84.23 - Ponts-roulants, portiques et bardours, transbordours de wagons, enfourneuses, défourneuses, strippours, pousseuses, monorails et birails de manutention	25 %	
84.24.06	Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports - Autres - Autres (hors autres que les "horsos canadiennes", rouleaux, etc.)	20 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
84.25.06	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles; pressos à paille et à fourrage; tondeuses à gazon, tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, tricurs à œuf, à fruits et autres produits agricoles, à l'exclusion des machines et appareils de minoterie du No 84.29. - Autres	20 %	
84.29.01	Machines et appareils et engins pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs, à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier - Machines, appareils et engins de minoterie pour la préparation de grains avant mouture (triage, nettoyage, criblage, calibrage, brossage, époutage, épierrage, lavage, mouillage, etc.)	20 %	
84.35.03	Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques, margours, plieuses et autres appareils auxiliaires d'imprimerie - Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques - Autres	20 %	consol.
84.45.26	Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques autres que celles des No 84.49 et 84.50 - Autres - Machines à tréfiler, à dresser, à plier, à cambrer le fil, à fabriquer les ressorts, à tisser les grillages et toiles métalliques et autres machines pour le travail des métaux en fils	20 %	
84.51.01	Machines à écrire ne comportant pas de dispositif de totalisation, machines à authentifier les chèques - Machines à écrire proprement dites	25 %	
84.51.02	- Autres machines (à cryptographier, à écrire la musique, à écrire pour aveugle, à sténographier ou sténotypor, à écrire à navettes interchangeables, etc.) y compris les machines à authentifier les chèques	25 %	
84.63.01	Poulies et volants en fonte, fer, acier	25 %	

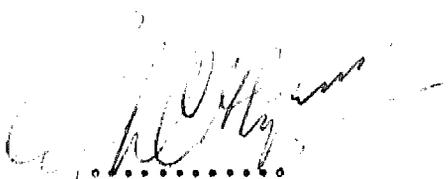
No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
85.01.01	Machines génératrices, moteurs et convertisseurs rotatifs; transformateurs et convertisseurs statiques (redresseurs, etc.) bobines à réaction (ou de réactance) et selfs - Machines génératrices, moteurs (même avec réducteur, variateur ou multiplicateur de vitesse) et convertisseurs rotatifs	25 %	
85.04.01	Accumulateurs électriques - Accumulateurs	25 %	
85.04.02	- Parties et pièces détachées	25 %	
85.06.01	Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique, définis à la note III du présent chapitre - Ventilateurs d'appartements	30 %	
85.12.04	Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autre usage similaire, appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, etc.), fers à repasser électriques, appareils électrothermiques pour usages domestiques, résistances chauffantes, autres que celles du No 85.24. - Fers à repasser électriques	30 %	
ex 85.13.01	Appareils dispositifs pour télégraphie et téléphonie	20 %	consol.
85.15.01	Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prises de vue pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et radiotélécommande - Appareils émetteurs et appareils émetteurs-récepteurs de radiotéléphonie, radio-télégraphie, radiodiffusion et télévision	20 %	consol.

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
ex 85.23.01	Fils isolés pour l'électricité avec enveloppe métallique ou avec caoutchouc naturel	25 %	consol.
85.20.01	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge pour l'éclairage ou les rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; lampes à allumage électrique utilisées en photographie pour la production de la lumière-éclair - Lampes et tubes à incandescence	25 %	
85.20.02	- Lampes et tubes à décharge (y compris les tubes fluorescents)	25 %	
87.01.01	Tracteurs, y compris les tracteurs trouils	20 %	consol.
87.02.03	Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises - Voitures pour le transport des personnes - Voitures particulières d'un cylindrée de 901 à 2180 cm ³	38 %	
87.02.04	- Voitures particulières d'un cylindrée de 2181 cm ³ ou plus	45 %	
87.03.01	Voitures automobiles à usages spéciaux autres que pour le transport proprement dit, telles que : voitures-dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures-balayouses, voitures-chasso-neige, voitures-épandouses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures-radiologiques, voitures-expositions et similaires	30 %	consol.
87.05.01	Carrosseries des véhicules automobiles repris aux Nos 87.01 à 87.03 inclus, y compris les cabines et les châssis-coques nus - Pour le transport des personnes	30 %	consol.
87.06.01	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux Nos 87.01 à 87.03 inclus - Parties et équipement de carrosserie	30 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
87.06.02	<ul style="list-style-type: none"> - Parties, pièces détachées, accessoires de chassis - Cadres sur roues et châssis-coques (sans moteur) sur roues avec ou sans dispositifs de freinage 	30 %	
87.06.04	<ul style="list-style-type: none"> - Organes de transmission - Boîtes de vitesse, démultiplicateurs et surmultiplicateurs, mécaniques électro-magnétiques ou autres et leurs pièces détachées 	30 %	
87.06.06	<ul style="list-style-type: none"> - Autres et leurs pièces détachées, embrayages, garnis ou non, tubes de poussée, joints de cardan etc. 	30 %	
87.06.07	<ul style="list-style-type: none"> - Organes de suspension - Essieux montés sur roues, ossieux non montés avec ou sans fusées et tambours, rigides ou articulés et leurs parties 	30 %	
87.06.08	<ul style="list-style-type: none"> - Amortisseurs (à friction, hydrauliques, pneumatiques, etc.) 	30 %	
87.06.09	<ul style="list-style-type: none"> - Roues et leurs parties 	30 %	
87.06.14	<ul style="list-style-type: none"> - Autres 	30 %	
87.09.01	<p>Motocyclos et vélocipèdes avec moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars, side-cars pour motocyclos et tous vélocipèdes, présentés isolément</p>	30 %	consol.
87.10.01	<p>Vélocipèdes (y compris les triporteurs et similaires) sans moteur</p>	30 %	
87.12.01	<p>Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules repris aux Nos 87.09 à 87.11 inclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis et cadres complets 	30 %	consol.
87.12.02	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de roue libre, dérailleurs, changements de vitesse et pignons 	30 %	consol.
87.12.03	<ul style="list-style-type: none"> - Autres 	30 %	consol.
ex 90.08.01	<p>Autres appareils photographiques pros. sans optique</p>	40 %	

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
90.14.01	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogramétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique boussoles, télémètres - Boussoles et télémètres	30 %	
90.14.03	- Instruments et appareils de photogramétrie	30 %	
ex 90.28.02	Autres appareils électriques de contrôle, de mesures et de vérification	20 %	consol.
91.11.02	Autres fournitures d'horlogerie - Cadrans, aiguilles, pièces de rouage	40 %	
92.11.01	Phonographes, machines à dictier et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tournedisques; les tournofilms et les tournofilms avec ou sans lecteur de son - Appareils d'enregistrement du son	40 %	
92.11.02	- Appareils de reproduction du son	40 %	
92.11.03	- Appareils mixtes	40 %	
92.12.01	Supports de son pour les appareils du No 92.11 ou pour enregistrements analogues; disques, cylindres, cires bandes, films et fils, etc. préparés pour l'enregistrement du son ou enregistrés matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques	40 %	
92.13.03	Autres parties, pièces détachées et accessoires des appareils repris au No 92.11 - Aiguilles ou pointes, diamants, saphirs et autres pierres gemmes ou synthétiques	40 %	

La Délégation de la Commission de la Communauté Economique Européenne et la Délégation du Cambodge informent par la présente le Secrétaire Exécutif qu'elles ont terminé ce jour leurs négociations bilatérales. En conséquence, elles joignent à la présente deux exemplaires des deux listes de concessions sur lesquelles l'accord a été réalisé.



.....
Signature



.....
Signature

Au Secrétaire Exécutif
de l'Accord Général sur les Tarifs
et le Commerce

Villa "Le Bocage"

GENEVE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1960/61

Liste finale de concessions accordées par le
CAMBODGE

à la

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Seul le texte français de la présente liste fait foi

Position du tarif	Désignation des produits	Taux du droit
04-02-01	Lait et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés : - Lait à l'état liquide ou pâteux	13 %
30-03-01	Médicaments pour la médecine humaine ou vé- térinaire : - Non conditionnés pour la vente au détail	20 %
85-13-01	Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appa- reils télécommunication par courant porteur : - Appareils transmetteurs et appareils récepteurs pour télécrypteurs ou télé- imprimeurs, pour bélinogrammes ou pour téléphotographie; appareils dits "de télécomposition"; appareils de télécom- munications à grande distance ou par courant porteur	20 %
85-15-01	Appareils de transmission et de réception pour la radiophonie et la radiotélégraphie; appa- reils d'émission et de réception pour la radio- diffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prises de vues pour la télé- vision; appareils de radioguidage, de radio- détection, de radiosondage et radiotélécommande: - Appareils émetteurs et appareils émetteurs- récepteurs de radiotéléphonie, radiotélé- graphie, radiodiffusion et télévision	20 %
87-02-03	Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des personnes (y compris les voi- tures de sport et les trolleybus) ou des mar- chandises: - Voitures pour le transport des personnes- voitures particulières d'une cylindrée de 901 à 2180 cm ³	38 %

accéléré

Position du Tarif	Désignation des produits	Taux du droit
87-02-04	Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises : - Voitures pour le transport des personnes - voitures particulières d'une cylindrée de 2181 cm ³ ou plus	45 %
87-03-01	Voitures automobiles à usages spéciaux autres que pour le transport proprement dit telles que : voitures-dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures-balayouses, voitures chasse-neige, voitures épanduses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures-radiologiques, voitures-expositions et similaires :	30 %
87-05-01	Carrosseries des véhicules automobiles repris aux 87-01 à 87-03 inclus, y compris les cabines et les châssis-coques nus : - Pour le transport des personnes	30 %
87-06-01	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux n ^{os} 87-01 à 87-03 inclus : - Parties et équipement de carrosserie	30 %
90-I4-01	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique; boussoles, téliamètres : - Boussoles et téliamètres	30 %
90-I4-03	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique; boussoles, téliamètres : - Instruments et appareils de photogrammétrie	30 %
90-28-02	Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation ou d'analyse : - Instruments et appareils pour la mesure, la vérification et le contrôle de grandeurs électriques	20 %

SECRET

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1960/61

Liste finale de concessions accordées par la
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
AU
CAMBODGE

Soul le texte français de la présente liste fait foi

Position du tarif	Désignation des produits	Taux du droit
14.02	Matières végétales employées principalement pour le rembourrage (kapok, orin végétal, orin marin et similaires), même en nappes avec ou sans support ou autres matières : B. autres : II. Kapok : a) brut.	exemption
40.01	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues, à l'état brut (y compris le latex, stabilisé ou non) : A. Caoutchouc naturel.	exemption

Handwritten signature